

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 26

N°2026/DELIB/055

Objet :

*Désignation des
membres de la
Commission Locale
d'Evaluation des
Transferts de Charges
à la Communauté de
Communes Aygues
Ouvèze en Provence*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Séance du 2 Juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Jean-Paul LENER.

**Considérant la désignation de Jean-Paul HUBLET, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le Conseil municipal est appelé à désigner un membre titulaire et un membre suppléant amenés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) créée par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence par délibération n°2026-028 du 13 avril 2026.

Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences et contribue à garantir l'équité financière entre les communes membres et la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence en apportant transparence et neutralité des données financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2026-028 du 13 avril 2026 du conseil communautaire relative à la constitution de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Vu la décision, à l'unanimité, des membres du conseil municipal de désigner lesdits membres à main levée,

DECIDE à l'unanimité des votants – 3 ABSEPTIONS (Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET et Nathalie ROSE)

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté des communes Aygues Ouvèze en Provence, comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Philippe de BEAUREGARD	Liliane DIAZ

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Jean-Paul HUBLET,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Paul Hublet', written over a horizontal line.

Publié le :

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 08 JUIN 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

